

Vie associative



VILLE DE
JUVIGNAC
Naturellement Humaine

DEMANDE D'AIDE AU PROJET 2025

Nom de l'association :

Nom du projet :

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANT A VOTRE DEMANDE D'AIDE AU PROJET

- Première demande d'aide au projet
 Renouvellement de l'aide au projet

MODALITÉ D'ENVOI DU DOSSIER D'AIDE AU FONCTIONNEMENT

Où et quand renvoyer le dossier ?

Le dossier est à renvoyer au plus tard le jeudi 21 novembre 2024 en mairie au service Vie Associative ou par mail à vieassociative@juvignac.fr.

DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ÉVÉNEMENTIEL

Responsable : Valentin TIBI, Responsable Vie Associative

06 21 02 43 70 – valentin.tibi@juvignac.fr

Accompagnement des demandes de subventions



DEMANDE D'AIDE AU PROJET

→ DESCRIPTION DE L'AIDE

Cette subvention est une aide financière de la commune pour la réalisation d'une manifestation ou d'un projet ponctuel, **en dehors de l'activité courante de l'association**. L'aide au projet peut aussi contribuer de manière exceptionnelle à l'équipement ou au rééquipement en matériel spécifique propre à l'activité de l'association.

- Elle est réservée aux associations juvignacoises (siège social sur la commune) ou partenaires ;
- Vous devrez être signataire de la charte de la Vie Associative et du Contrat d'Engagement Républicain (à télécharger et à renvoyer signer si c'est une première demande)
- Elle ne peut représenter plus de 50% du budget prévisionnel du projet ;
- Elle est plafonnée à 2 000€ ;
- 50% de l'aide sera versée au vote, et les 50% restants seront versés après présentation du bilan moral et financier du projet (à fournir dès que votre projet a été réalisé) ;
- Les porteurs de projet peuvent présenter et défendre leur projet devant la commission Vie Associative ;
- Si vous sollicitez un financement pour plusieurs projets, vous devez remplir une demande par projet (fiche projet supplémentaire à télécharger)

RAPPEL : L'association devra faire figurer sur tous ses documents de communication le logo de la ville.

→ CE QU'IL FAUT POUR INSTRUIRE VOTRE DEMANDE D'AIDE AU PROJET

- Être éligible (cf. le dossier « Notice ») ;
- Remplir la fiche de renseignement 2025 (cf. le dossier « Notice ») ;
- Remplir ce dossier dans son intégralité ;
- Fournir la liste des pièces administratives (cf. le dossier « Notice ») ;

→ VOUS POUVEZ JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'AIDE AU PROJET TOUS TYPES DE DOCUMENTS VALORISANT VOTRE PROJET

- Dossier de Présentation de l'association ;
- Affiche ;
- Flyer ;
- Article de presse...

→ RENSEIGNER CI-DESSOUS LE MONTANT DE L'AIDE QUE VOUS DEMANDEZ

Valeur du budget prévisionnel déclaré	
Montant de l'aide au fonctionnement demandée	
Pourcentage de l'aide demandée par rapport au budget prévisionnel	



INTITULÉ DU PROJET	
Date de début du projet :	Date de fin du projet :
Responsable du projet :	Fonction :
Nom :	Prénom :
Téléphone :	Courriel :

Quels sont les objectifs de votre projet ? (à *quel(s) besoin(s), constat(s) ou problématique(s) cela répond-il*)

Quels sont les publics bénéficiaires de votre projet ? (à *qui s'adresse ce projet, avec qui ce projet est-il réalisé ?*)



Quel est le rayonnement de votre projet ? (*impact au niveau communal, métropolitain, départemental ?*)

Quelles sont les ressources financières de votre projet ? (*épargne, mécénat, financement participatif, autres collectivités...*)

Quels sont les outils d'évaluation de votre projet ? (*les objectifs sont-ils atteints ?*)



En plus de l'aide financière demandée, quels sont les autres moyens sollicités auprès de la Mairie de Juvignac ? (salle municipale, moyens humains, matériel scénique ?)

Cochez la/les case(s) correspondante(s) à votre demande d'aide en nature :

Mise à disposition de salle(s)

Mise à disposition de matériel(s)

Mise à disposition de ressources humaines (agents municipaux...)

Mise à disposition de moyen(s) de communication



BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET 2025

Ce modèle de budget est à adapter en fonction du projet. Pour rappel, un budget prévisionnel est équilibré entre les charges et les produits.

CHARGES (dépenses)	MONTANT	PRODUITS (recettes)	MONTANT
60 – ACHATS		70 - VENTES DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS, MARCHANDISES	
Prestations de service (licences reversée, stages...)		Prestations de service (stage, cours, formation...)	
Achats matière et fournitures (électricité, carburant...)		Ventes de marchandises (t-shirt, matériel...)	
Autres fournitures (entretien, matériel sportif...)		Produits des activités annexes (billetterie et autres)	
61 - SERVICES EXTÉRIEURS		74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION (à préciser)	
Locations (loyer des locaux, de véhicules, charges copro)		État :	
Entretien et réparation		Région :	
Assurance		Département :	
Autres (documentation, engagement aux compétitions)		Intercommunalité :	
62 - AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS		Autres communes:	
Rémunérations intermédiaires et honoraires (comptable, travailleur indépendant...)		Organismes sociaux :	
Publicité, publication (site internet, impression)		Fonds européens :	
Déplacements, réceptions		Emplois aidés :	
Frais postaux, téléphonie, internet		Subventions fédérales, ligues, comités, sponsor privé... :	
Services bancaires (frais de gestion)		Autres (précisez) :	
63 - IMPÔTS ET TAXES		Commune de JUVIGNAC	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres (foncière, habitation...)		Aide au projet	
64 - CHARGES DE PERSONNELS			
Rémunérations (chèque emploi, salaire net...)			
Charges sociales (Urssaf, Assedic...)			
Autres charges (médecine du travail)		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION		Cotisations, adhésion, licence, legs...	
cotisations à la fédération, ligue...		76 - PRODUITS FINANCIERS	
66 - CHARGES FINANCIÈRES		intérêts des comptes épargne	
agios, intérêts des emprunts		77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		produits sur exercices antérieurs	
charges sur exercice		recettes non prévues, dons...	
78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS		78 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	
provisions pour renouvellement, amortissement		excédent des amortissements et des anticipations	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
86 – EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		87 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Mise à disposition d'un local		Concours indirects de la Commune de Juvignac	
TOTAL DES CHARGES APRÈS VALORISATION		TOTAL DES PRODUITS APRÈS VALORISATION	



PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

→ SI VOUS N'AVEZ JAMAIS DEMANDÉ D'AIDES FINANCIÈRES

Il vous faut fournir les pièces suivantes :

- La fiche de renseignement (Annexes 2025) ;
- La déclaration sur l'honneur (Annexes 2025) ;
- Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association (Annexes 2025) ;
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale comprenant :
 - Le bilan moral ;
 - Le bilan financier (compte de résultat et bilan) ;
- Les statuts déclarés en un seul exemplaire ;
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (composition du conseil, du bureau, ...);
- Un relevé d'identité bancaire (RIB), portant une adresse correspondant à celle du n° SIREN/SIRET ;
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir donné par ce dernier au signataire ;
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un ;
- La charte de la Vie Associative et le contrat d'Engagement Républicain signés (Annexes 2025)

→ SI VOUS AVEZ DÉJÀ FAIT UNE DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES

Il vous faut fournir les pièces suivantes :

- La fiche de renseignement à actualiser (Annexes 2025) ;
- La déclaration sur l'honneur (Annexes 2025) ;
- Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association (Annexes 2025) ;
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale comprenant :
 - Le bilan moral ;
 - Le bilan financier (compte de résultat et bilan) ;
- Un exemplaire des statuts approuvés, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale ;
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association si elle a été modifiée ;
- Un relevé d'identité bancaire de l'association (RIB) s'il a changé, portant une adresse correspondant à celle du n° SIREN/Siret ;
- Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, le pouvoir de ce dernier au signataire ;
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un ;
- La charte de la Vie Associative et le contrat d'Engagement Républicain signés (Annexes 2025)

